



# Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

**D.I.C.R.I.M**

# Sommaire

## INFORMATION PREVENTIVE AUX RISQUES DE LA VILLE DE QUETIGNY

- . Le risque météorologique p.4
- . Le risque inondations p.5
- . Le risque transport de matières dangereuses p.6
- . Le risque mouvement de terrain : retrait – gonflement des argiles p.6
- . Le risque sismique (zone très faible) p.7
- . Le risque nucléaire .p.7
  
- . Les bons réflexes dans toutes les situations p.8
- . Renseignements pratiques p.8

## CADRE LEGISLATIF :

- L'article L 125-2 du Code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.
- Les articles R 124-1 à D 125-36 DU Code de l'Environnement, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précisent le contenu et la forme de cette information

La commune est inscrite sur la liste des communes à risques majeurs arrêtée le 12 janvier 2017 par la préfecture.

La commune n'est pas couverte par un Plan de Prévention des Risques naturels et/ou technologiques (PPR)

## LES MOYENS D'ALERTE DE LA COMMUNE

**-La sirène d'alerte de la commune :** Le signal comporte 3 cycles successifs d'émission d'un son modulé d'une durée d'1 minute et 41 secondes chacune, et est répété après un silence de 5 secondes, au moins 3 fois.

La fin d'alerte comporte un cycle unique consistant en une seule période de fonctionnement d'une durée de 30 secondes. (Essai le premier mercredi de chaque mois à 12h00)

**-Les Ensembles Mobiles d'Alerte :** hauts parleurs installés sur un véhicule.

**-Les panneaux à message variable.**

**-Le porte-à-porte.**



## **PREVENIR POUR MIEUX REAGIR**

Madame, Monsieur

La sécurité des habitants de Quetigny est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des principaux risques identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions menées afin de prévenir les conséquences de ces risques.

## **JE VOUS DEMANDE DE LIRE ATTENTIVEMENT CE DOCUMENT ET DE LE CONSERVER PRECIEUSEMENT**

Ce DICRIM prend en compte les risques majeurs mais également ceux qui peuvent avoir un impact important pour votre quotidien, tels que les risques météorologiques pour lesquels vous êtes régulièrement alertés par la commune.

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'événement.

**Rémi DETANG**  
Maire de Quetigny  
Vice-Président du grand Dijon

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line with a small 't' above it, and a vertical line extending downwards from the right side of the horizontal line.

# Le risque météorologique

La procédure d'alerte météorologique concerne les phénomènes météorologiques suivants : vents violents, pluies-inondations, orages, neige et verglas.

On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89km/h (soit une valeur de 10 sur l'échelle de Beaufort).

## Les réflexes qui sauvent en cas de tempête



Fermez les portes et les aérations



Mettez-vous à l'abri



Écoutez la radio ou la télévision



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils sont en sécurité



Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours

## Echelle de vigilance Météo France

### Niveau vert

Pas de vigilance particulière

Pas de vigilance particulière

### Niveau jaune

Soyez attentifs

Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou à proximité d'un rivage ou d'un cours d'eau, des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux, fortes vagues submergeant le littoral) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

### Niveau orange

Soyez très vigilants

Des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

### Niveau rouge

Une vigilance absolue s'impose

Une vigilance absolue s'impose Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

## APRES L'ÉVÉNEMENT :

- . Assurez-vous que mes arbres ou les branches ne tombent pas
- . Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche
- . Méfiez-vous des des lignes téléphoniques et électriques

**CONTACTEZ VOTRE ASSUREUR ET LA MAIRIE**

# Le risque inondations

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau. Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau. Elle est provoquée par des pluies importantes et durables.

La ville de Quetigny peut être affectée par le débordement du ru « LE CROMOIS » (des bassins de rétention régulent la montée des eaux) et/ou par des remontées d'eaux pluviales dans différents quartiers de la commune.

## Les réflexes qui sauvent en cas d'inondation



Fermez les portes et les aérations



Coupez l'électricité et le gaz



Montez à l'étage



Ecoutez la radio ou la télévision



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils sont en sécurité



Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours

## Alerte

### Niveau rouge

Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.

### Niveau orange

Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.

### Niveau jaune

Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et /ou exposées.

### Niveau vert

Pas de vigilance particulière requise

Le site de Vigicrues (<http://www.vigicrues.gouv.fr>) permet d'accéder aux informations locales diffusées par le service local de prévision des crues.

**Respectez les consignes données par les secours, la Gendarmerie et la Police Municipale.**

**Ne vous aventurez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées**

## APRES L'INONDATION

- Aérez les pièces de votre habitation et procédez à une désinfection si nécessaire
- Ne rétablissez pas l'électricité si l'installation n'est pas complètement sèche.
- Chauffez votre logement dès que possible.

# Le risque transport de matières dangereuses

Le transport de matières dangereuses s'effectue en surface (routes, autoroutes, voies ferrées) ou en sous-sol (canalisations-gazoduc, oléoduc)

Les conséquences d'un accident de transports de matières dangereuses (TMD) sont liées à la nature des produits qui peuvent être inflammables, toxiques, explosifs ou radioactifs. La commune de Quetigny est concernée par un trafic de matières dangereuses qui s'effectue en grande partie av. de l'Université, bd du Champ aux Métiers, av. de Bourgogne, bd Jean Jaurès et de l'Europe. La commune est également concernée par la présence d'une canalisation de transport de gaz naturel (zone ouest).

## Les réflexes qui sauvent en cas d'accident de transport de matières dangereuses



Mettez-vous à l'abri.  
Fermez portes et fenêtres. Arrêtez les ventilations



Ecoutez les messages d'alerte



Ni flammes, ni cigarettes allumées

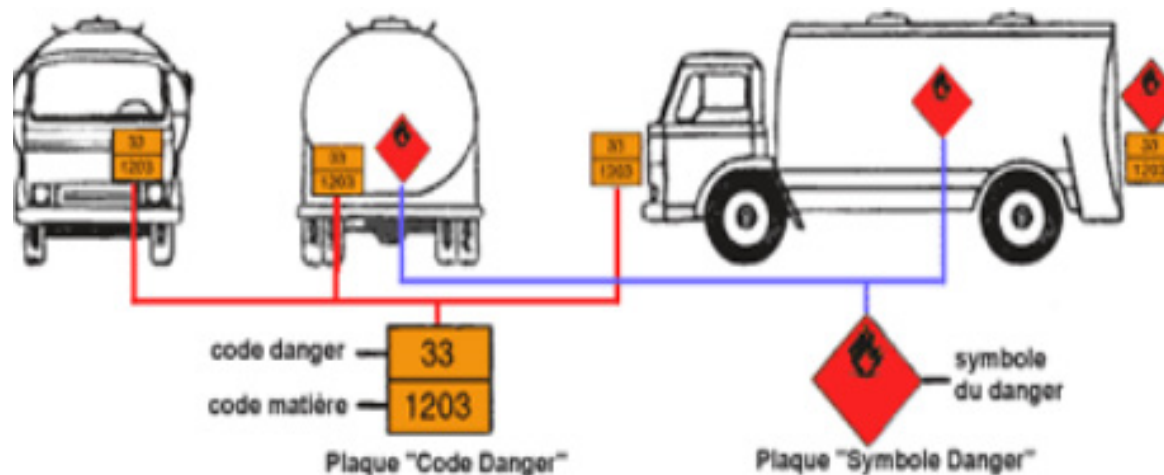


N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils sont en sécurité



Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours

## Identification d'un convoi de marchandises dangereuses repérez les signalisations apposées sur le camion



## SI VOUS ETES TEMOIN D'UN ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES :

- . Donnez l'alerte (Pompiers: 18, Gendarmerie: 17 ou Numéro Européen: 112) en précisant le lieu exact et si possible le code danger du (ou des) produit(s) concerné(s).
- . S'il y a des victimes, ne les déplacez pas sauf en cas d'incendie.
- . Ne touchez pas le produit et ne vous en approchez pas.
- . Si un nuage toxique vient dans votre direction, fuyez-le.

# Le risque mouvement de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Son origine peut être naturelle (érosion, pesanteur, fonte des neiges, pluie...) ou humaine (exploitation de matériaux, terrassement, déboisement...).

Les terrains argileux ont la propriété de voir leur consistance se modifier en fonction de la teneur en eau des sols. Dur et cassant lorsqu'il est desséché, le sol devient plastique et malléable à partir d'une certaine teneur en eau. Ces phénomènes de retrait et gonflement des sols provoquent des tassements différentiels qui se manifestent par différents désordres sur les constructions : fissurations en façade, décollements entre éléments jointifs ou encore distorsion entre portes et fenêtres.

## Les réflexes qui sauvent en cas de mouvement de terrain



Fuyez latéralement



Ecoutez la radio ou la télévision



Coupez l'électricité et le gaz



Ne pas revenir sur ses pas



Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé

# Le risque sismique

La commune de Quetigny est située en zone 1 du risque sismique (risque très faible)

Un séisme est un événement brutal et imprévisible qui génère des vibrations importantes du sol transmises aux fondations des bâtiments. Il se traduit à la surface terrestre par des dégradations ou la ruine des bâtiments, des décalages de la surface du sol.

## Les réflexes qui sauvent en cas de seisme



Eloignez-vous des bâtiments



A l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide



Coupez l'électricité et le gaz



Ecoutez les messages d'alerte



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale

## AUTRES CONSIGNES :

- En cas d'ensevelissement : se manifester en tapant sur les parois, poutres, canalisations...
- Méfiez-vous des canalisations de gaz, des fils électriques.
- Si vous êtes à l'extérieur éloignez-vous le plus possible des bâtiments, des arbres, des lignes à haute tension...
- Ne rentrez pas chez vous sans l'avis des secours si le bâtiment présente des défaillances structurelles visibles.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ne prenez pas votre véhicule.

# Le risque nucléaire

Le risque nucléaire est un événement accidentel engendrant des risques d'irradiation (exposition à un champ de rayonnements radioactifs) ou de contamination (contact avec une source radioactive par inhalation ou ingestion), pour le personnel de l'installation nucléaire, la population avoisinante et l'environnement

Comme d'autres communes, Quetigny pourrait être concernée par le déplacement d'une masse d'air toxique contenant de l'iode radioactif rejeté dans l'atmosphère par une centrale nucléaire.

Un nuage radioactif peut parcourir des milliers de kilomètres et accroître de ce fait la radioactivité atmosphérique et la radioactivité des sols.

## Les réflexes qui sauvent en cas de risque nucléaire



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche



Ecoutez les messages d'alerte



Ni flammes, ni cigarettes allumées



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils sont en sécurité



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale

## Plan IODE

Un plan IODE a été mis en place par les services de l'Etat. Il prévoit le stockage et la distribution de comprimés d'iode en cas d'accident nucléaire permettant de protéger la population de pathologies thyroïdiennes consécutives à l'inhalation d'iode radioactif.

L'organisation de la distribution des comprimés vous sera précisée en temps voulu par les services de la Mairie.



# Les bons réflexes dans toutes les situations

## PREPARER VOTRE KIT SECURITE

- Radio à pile
- Lampe de poche (avec piles de rechange)
- Réserve d'eau potable et de nourriture
- Papiers personnels
- Médicaments urgents
- Vêtements de rechange
- Couvertures

**INFORMEZ VOUS EN ECOUTANT LA RADIO OU LA TELEVISION ET RESPECTEZ LES CONSIGNES DONNEES PAR LES AUTORITES**

- France INTER (162 KHz GO)
- France BLEU BOURGOGNE (103.7 MHz FM)
- France 3 BOURGOGNE

**N'ENCOMBREZ PAS LES VOIES D'ACCES ET DE SECOURS**

**EVACUEZ OU CONFINEZ-VOUS SELON LA NATURE DU SINISTRE**

**NE TELEPHONEZ QU'EN CAS D'URGENCE VITALE  
LIBEREZ LES LIGNES POUR LES SECOURS**

**LAISSEZ VOS ENFANTS A L'ECOLE EN CAS DE RISQUE IMMINENT  
ILS SONT EN SECURITE ET PRIS EN CHARGE**

## Renseignements / infos utiles

### CONTACT MAIRIE :

03.80.48.28.30

Courriel : [mairie@quetigny.fr](mailto:mairie@quetigny.fr)

Site internet: [www.quetigny.fr](http://www.quetigny.fr)

### Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30,  
le samedi de 9h à 12h

**NUMERO DE SECOURS : 112**

**GENDARMERIE : 17**

### POUR EN SAVOIR PLUS :

LE SITE NATIONAL DE PREVENTION DES RISQUES MAJEURS :

[www.risques.gouv.fr](http://www.risques.gouv.fr)

LE SITE DE METEO FRANCE : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

LE PORTAIL DE LA PREVENTION DES RISQUES MAJEURS : [www.prim.net](http://www.prim.net)

LE SITE DE SURVEILLANCE DES CRUES : [www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)

LE SITE DE LA PREFECTURE : [www.cote-dor.gouv.fr](http://www.cote-dor.gouv.fr)

**EN MAIRIE, DOCUMENT CONSULTABLE SUR PLACE**